

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à l'Espace Colucci de Castelnau d'Estrétefonds.

**Votants :**

**C3G :** Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Caroline SALESSES, Philippe SEILLES,

<i>Nombre de délégués : 47</i>
<i>Quorum : 24</i>
<i>Date de convocation : 08/12/2020</i>

<i>Membres présents : 44</i>
<i>Pouvoir : 2</i>

**CCCB :** Pierre ARTIGUE, Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI

**CCF :** Philippe CAUVIN, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Virginie CLAVEL, Jacques OF

**CCHT :** Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Laurent ZANETTI, Serge BAGUR

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER

**Absents ayant donné pouvoir :** Chantal AYGAT à Nicolas ALARCON, Jean Marc DUMOULIN à Cédric MAUREL

**Secrétaire de séance :** Daniel DUPUY

**Domaine :** Finances

**Délibération n°:** 20/018

**Objet :** Demande de subvention pour l'animation dispositif LEADER 2021 - mesure 19.4

Daniel DUPUY, 9ème Vice-Président, rappelle que les fonds Leader obligent la structure porteuse à dédier des fonds à la seule animation et à la gestion du programme. L'Europe demande à ce qu'il y ait au moins 1.5 ETP, clairement identifiés, pour ces tâches. L'aide pour leur rémunération est dans une enveloppe bien distincte, appelée 19.4. Pour mémoire la dotation de 3.2 millions d'euros est scindée en trois enveloppes distinctes :



Fonds dédiés au Pays Tolosan - Dispositif Leader 2014-2020		
3 210 000.00 euros		
Financement des projets enveloppe 19.2	Financement de la coopération enveloppe 19.3	Financement de l'ingénierie enveloppe 19.4
2 611 000.00 €	138 000.00 €	461 000.00 €

Ces enveloppes peuvent être réajustées entre elles au fur et à mesure des besoins.

L'animation comprend les charges salariales, les frais de déplacements, des études ou prestations (en cas de besoin), de la communication (plaquettes, flyer...en cas de besoin). Pour 2021, nous pouvons escompter une aide d'environ 80 000 euros.

Daniel Dupuy, expose que le PETR Pays Tolosan est la structure juridique qui porte le programme Leader. A ce titre, il expose que le Pays Tolosan doit délibérer pour solliciter une subvention du programme Leader au titre de l'animation et des frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale (mesure 19.4) pour l'année 2021.

Cette mise en œuvre s'appuie sur une animation et une gestion dédiée, il s'agit en effet d'assurer une animation et une communication permettant l'émergence de dynamiques territoriales, mais également d'assurer un suivi technique et financier indispensable à la bonne utilisation des fonds communautaires.

L'aide sera calculée au prorata des dépenses concernant les dépenses éligibles, qui comprennent les dépenses immatérielles (notamment des études, salaires, déplacement, restauration, hébergement) et des dépenses matérielles (notamment l'acquisition de petit matériel, support de communication...) nécessaires à son bon fonctionnement.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Approuve la demande d'aide, calculée au prorata des dépenses éligibles retenues, au titre de la mesure 19.4 sur l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER pour l'année 2021,
- Mandate le Président pour signer tout acte et document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2020.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 16 décembre 2020  
Au registre sont les signatures